

Le 4 août 2015

PROCÈS-VERBAL de la sept cent neuvième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

Absent : Monsieur le conseiller Martin Proulx

2015-08-414 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que modifié par le Secrétaire-trésorier.

ITEM RETIRÉ

Point 8.1 Adoption du deuxième projet du règlement numéro 2015-011, règlement omnibus modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats, le règlement 98-003 relatif au zonage et le règlement 98-004 relatif au lotissement

Adoptée à l'unanimité

2015-08-415 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 6 et 13 juillet 2015 soient adoptés tels que déposés par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-416 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes de chèques émis au montant total de 781 267.79 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-15-07, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

		505 001.76 \$
SOUS-TOTAL		505 001.76 \$
LOCATION CRÉDIT		
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs		438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs		395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme		361.28 \$
FORD F150 2013 (Yves)		456.75 \$
FORD 250 2012 (Voirie)		738.92 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Raymond)		575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.69 \$
MRC DES COLLINES		119 208.00 \$
ASS GREAT WEST (Juin)		12 438.45 \$
SALAIRE DU		
	25 juin 2015	16 538.26 \$
	2 juil. 2015	16 538.62 \$
	9 juil. 2015	16 643.26 \$
	16 juil. 2015	16 595.97 \$
REMISE PROVINCIALE (Juin)		41 636.83 \$
REMISE FÉDÉRALE (Juin)		18 011.85 \$
	SOUS-TOTAL	766 306.64 \$
	CONSEIL (Juillet)	8 143.31 \$
	POMPIERS (Juin)	4 198.37 \$
	PR (Juin)	2 619.47 \$
TOTAL		781 267.79 \$

Adoptée à la majorité

2015-08-417 Adoption du règlement numéro 2015-012 modifiant le règlement 2007-006 concernant la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles dans les limites de la Municipalité de L'Ange-Gardien et abrogeant le règlement 2012-015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement numéro 2015-012 modifiant le règlement 2007-006 concernant la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles dans les limites de la Municipalité de L'Ange-Gardien et abrogeant le règlement 2012-015.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tels qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2015-08-418 Autorisation de dépenses pour stationnements à Champboisé

ATTENDU QUE des événements importants supportés par la Municipalité se tiennent à Champboisé et que les stationnements sont encore insuffisants;

ATTENDU QUE le service des travaux publics et la direction de la corporation Champboisé ont identifié d'autres emplacements potentiels pour l'aménagement de stationnements supplémentaires sur la propriété ;

ATTENDU la promesse d'achat-vente intervenue entre la Municipalité et les Œuvres Eudistes quant à la cession de Champboisé à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 30 000 \$ pour l'aménagement de nouveaux stationnements sur la propriété de Champboisé.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2015-08-419 Condoléances

IL EST PROPOSÉ PAR le **Maire** Robert Goulet
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à Mme Nadine Plouffe, inspectrice en bâtiment et en environnement à la Municipalité, ainsi qu'à tous les membres de sa famille, suite au décès tragique de son fils Malik survenu le 29 juillet dernier.

DE PLUS, ce conseil autorise le versement d'une contribution de 50\$ à la Fondation du Centre hospitalier pour enfant de l'est de l'Ontario (CHEO) en mémoire de Malik.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-420 Autorisation de signature d'une entente de partenariat avec Hydro Québec pour borne de recharge pour véhicules électriques

ATTENDU QUE Hydro Québec et la municipalité de L'Ange-Gardien ont accepté une entente de partenariat par laquelle la compagnie Hydro Québec fournit une borne de recharge rapide d'environ 400 volts et la municipalité fournit l'espace et l'installation de la borne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la signature d'une entente de partenariat avec Hydro Québec relativement à l'installation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques au 1177 de la Route 315 à L'Ange-Gardien

Adoptée à la majorité

2015-08-421 Autorisation d'acquérir une servitude de droit de passage sur le chemin des Plouffe

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir une servitude temporaire de droit de passage dans le projet domiciliaire «Le Belvédère » afin de permettre l'utilisation d'un rond-point temporaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil l'acquisition d'un droit de passage temporaire sur les lots 5 505162 et 5 505 163 du cadastre officiel du Québec afin de permettre l'utilisation d'un rond-point temporaire.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude relatif à ce droit de passage temporaire, le tout tel que préparé par Me Manon Brazeau, notaire.

Adoptée à la majorité

2015-08-422 Autorisation d'une dépense pour lettrage et gyrophare sur camion F150

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé la location d'un nouveau camion F150, 4 x 4, pour les besoins du directeur du Service de protection contre les incendies et des premiers répondants;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au lettrage et à l'installation d'un gyrophare sur ledit camion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense nette de 5 685.42\$ pour le lettrage et l'installation d'un gyrophare sur le camion F150, 4 x 4, 2015 du Service de protection contre les incendies.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'item budgétaire 02-22000-525 Service des incendies-Entretien des véhicules.

Adoptée à la majorité

2015-08-423 Autorisation d'une dépense de formation - M. Raymond Beaulne

ATTENDU QUE le directeur du Service de protection contre les incendies et des premiers répondants, M. Raymond Beaulne, souhaite acquérir de la formation en ressources humaines et que l'Association des chefs de Services incendies du Québec offre actuellement une telle formation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 400 \$ plus les frais de séjour et de déplacement tel que prévu à la politique en vigueur quant à la participation de M. Raymond Beaulne à la formation intitulée « Séminaire des cadres gestionnaires en sécurité incendie » qui aura lieu le 30 septembre et le 1^{er} octobre prochain à Mont-Tremblant.

Les fonds à cette fin seront puisés à même l'item budgétaire 02-16003-454 Formation-incendie et premiers répondants.

Adoptée à la majorité

2012-08-424 Autorisation d'embaucher un inspecteur en bâtiments et en environnement

ATTENDU QUE M. Yanouk Béland St-Amour est actuellement à l'emploi de la Municipalité de L'Ange-Gardien à titre de temporaire, et ce, pour un deuxième terme;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'emploi permanent de M. Béland St-Amour pour suffire aux besoins du Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE d'autres tâches telles, entre autres, la responsabilité et le suivi de divers comités reliés à l'urbanisme ou au développement durable ou au Municipalité amie des aînés (MADA), seront dévolues à M. Béland St-Amour à titre d'essai et, qu'éventuellement, son poste pourrait faire l'objet d'une redéfinition;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche permanente de M. Yanouk Béland St-Amour, le tout selon les conditions actuelles de son poste d'inspecteur en bâtiments et en environnement tel que défini à la convention collective en vigueur.

Adoptée à la majorité

2015-08-425 Autorisation de versement de frais de déplacement pour un ferrailleur

ATTENDU QUE la municipalité réfère gratuitement aux services de M. Mario St-Amour à titre de ferrailleur pour tout métal dont les contribuables souhaitent se défaire;

ATTENDU QUE M. St-Amour utilise son propre véhicule pour quérir le métal et qu'il souhaiterait un dédommagement pour ses frais d'essence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, à compter de juillet 2015, autorise une dépense mensuelle de 50\$ pour frais de déplacement payable à M. Mario St-Amour, résident au 968 chemin Fillion à L'Ange-Gardien, le tout à titre de ferrailleur pour la cueillette du métal laissé par les contribuables sur le territoire de L'Ange-Gardien.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'item budgétaire 02-45110-631 Hygiène du milieu-essence.

Adoptée à la majorité

2015-08-426 Autorisation d'appel d'offres pour de l'asphalte recyclé

ATTENDU QUE des travaux de pavage au moyen d'asphalte plané sont prévus au budget 2015;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder par appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur du service des travaux publics, M. Yves Leblanc, à procéder à des appels d'offres publics quant à l'achat et la livraison d'environ 9 500 tonnes (Option 1 : 6 000 T, Option 2 : 3 500 T pour chemin de la Topaze) d'asphalte plané qui seront installé sur les chemins Lauzon, Farnand, Deschênes et, possiblement sur le chemin de La Topaze.

Adoptée à la majorité

2015-08-427 Appui à « Les productions joie verte inc. » – Installation au 460 Industriel

ATTENDU QUE la compagnie *Les productions joie verte inc.* souhaite s'implanter dans le parc d'affaires au 460 chemin Industriel;

ATTENDU QU'afin d'obtenir toutes les permissions gouvernementales ou autres nécessaires à l'opération de son commerce, *Les productions joie verte inc.* doivent obtenir l'accord et l'appui de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil confirme par la présente son appui à la compagnie *Les productions joie verte inc.* quant à l'obtention de ses permis et quant à son opération d'un commerce de production, distribution, entreposage et destruction de marijuana médicale ou thérapeutique conformément et en vertu du RMFM, le tout au 460 du chemin Industriel (lot 4591284) à L'Ange-Gardien, Québec.

Adoptée à la majorité

Pour cette résolution 2015-08-426 Monsieur Marc Louis-Seize, ayant divulgué la nature générale de son conflit d'intérêts, en raison de son emploi à Santé Canada, s'est retiré de toute discussion sur le sujet et de voter sur cette résolution.

2015-08-428 Appui à La Pêche – Subvention du gouvernement du Québec

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec fixe une taxe obligatoire sur les carburants;

ATTENDU QUE la taxe supplémentaire crée un désavantage concurrentiel pour les régions en périphérie des frontières du Québec;

ATTENDU QUE la Pêche n'est pas reconnue comme une région ressources, ces régions bénéficiant d'une réduction de la taxe;

ATTENDU QUE pour remédier à ce désavantage, le gouvernement du Québec octroie des subventions aux détaillants situés à l'intérieur de certaines limites frontalières avec l'Ontario (*Règlement d'application de la loi concernant la taxe sur les carburants*);

ATTENDU QU'EN février 2015, le gouvernement du Québec modifiait les règles d'attribution de ces subventions;

ATTENDU QU'EN raison de ces modifications, le territoire de la Municipalité de La Pêche est maintenant exclu des régions périphériques pouvant bénéficier des subventions gouvernementales sur le carburant;

ATTENDU QUE les détaillants et les citoyens de la Municipalité doivent maintenant subir une concurrence déloyale des régions périphériques frontalières ainsi que des régions voisines bénéficiant des subventions gouvernementales telle que la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE le pouvoir d'achat et le volume des ventes de carburant des détaillants situés sur le territoire de la Municipalité sont grandement inférieurs à ceux situés sur le territoire de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE plus des deux tiers de la population travaillent à l'extérieur de la Municipalité – sur un territoire qui bénéficie de subventions gouvernementales sur le carburant;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Pêche possède des attraits touristiques importants (ex. : Parc de la Gatineau) qui attirent des milliers de touristes annuellement;

ATTENDU QUE le Conseil s'inquiète de la viabilité des détaillants de la Municipalité et par conséquent, de la survie de certains commerçants et des conséquences économiques qui s'en suivront;

ATTENDU QU'UN détaillant d'essence a dû fermer ses portes récemment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE Le Conseil municipal de L'Ange-Gardien appui la Municipalité de La Pêche dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec relativement à la modification du «*Règlement d'application de la loi concernant la taxe sur les carburants* » pour y inclure le territoire de la

Municipalité de La Pêche comme bénéficiaire des subventions gouvernementales et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-429 Autorisation d'acquérir un terrain pour fin de parc ainsi qu'une servitude de conservation

ATTENDU QUE dans sa résolution 12-205, ce conseil a approuvé les phases 5 et 6 du projet domiciliaire de la compagnie TL Construction dans le secteur du chemin Belter ;

ATTENDU QUE cette résolution a été modifiée par la résolution 2015-04-341 adoptée le 7 avril 2015 ;

ATTENDU QUE cette dernière résolution prévoyait comme condition, la cession à la Municipalité d'un terrain à titre de compensation pour fin de parcs et terrain de jeux pour la phase 5 ainsi qu'une servitude de conservation pour la partie du milieu humide non inclus dans le parc ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition, pour une somme nominale, du lot 5 695 518 du cadastre officiel du Québec à titre de compensation pour fin de parcs et terrain de jeux.

DE PLUS, ce Conseil autorise l'acquisition d'une servitude de conservation sur une partie des lots 5 695 513, 5 695 514, 5 695 515, 5 695 516 et 5 695 517, le tout tel que décrit dans la description technique préparée par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, sous sa minute 19709, en date du 5 juin 2015.

ENFIN, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les actes relatifs à ces acquisitions, le tout tel que préparé par un notaire du bureau Berthel, Séguin, St-Jacques.

Adoptée à la majorité

2015-08-430 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h32

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général